

SERHY INGENIERIE

Énergies naturelles

MICROCENTRALE DU COLOMBAN

Autres documents



Décembre 2020

SERHY INGENIERIE

Bureau d'Etudes - Exploitation

Parc d'activité Val de Durance

30 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON

Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 51 17

SERHY INGENIERIE Siège social

1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT

Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39

EUURL au capital de 825 000 €

RCS Castres : 810 610 972 - Siret 810 610 972 00012 - Code APE : 3312Z

N°Intracommunautaire : FR 54 810 610 972

Affaire suivie par Coline PIZZABALLA
coline.pizzaballa@serhy.com

04 92 85 59 66

SOMMAIRE

Sommaire	0
Capacités techniques	2
I. La société SERHY (Société d'Etudes et de Réalisations Hydroélectriques)	2
I-1. Le savoir-faire du groupe	2
I-2. Des moyens humains.....	2
I-3. Des compétences variées.....	2
II. La société FMG (Forces Motrices du Gelon).....	3
I-1. Le savoir-faire du Groupe :	3
I-2. Des moyens humains.....	3
I-3. Des moyens techniques	3
I-4. Des bureaux d'études et d'experts associés au projet	3
III. La société Bernard et Bonnefond	4
I-1. Le savoir-faire du groupe	4
I-2. Des moyens humains.....	4
Capacités financières.....	5
IV. La société SERHY (Société d'Etudes et de Réalisations Hydroélectriques)	5
V. La société FMG (Forces Motrices du Gelon).....	5
VI. La société Bernard et Bonnefond	5
Durée de l'autorisation demandée et durée probable des travaux.....	6
ANNEXES	7
I. Certificat centrale hydroélectrique de crevoux (05)	7
II. Certificat de capacité Reallon.....	8
III. Certificat de capacité Bonneval	9
IV. Photos centrale d'artemare sur le groin dans l'ain	10
V. Extrait du KBIS d'avenir Hydro.....	11
Accord entre le pétitionnaire et les collectivités locales	13
Répartition de la valeur locative de la force motrice	14
ANNEXES	15
I. DELIBERATION DU 13 décembre 2019.....	15
Ouvrages ayant une influence hydraulique sur le projet.....	17
VI. ouvrages hydrauliques en amont de la prise d'eau	17
VII. ouvrages hydraulique dans le trocon court-circuité.....	17
VIII. ouvrages hydrauliques en aval de l'usine	17
I-1. Ouvrages implantés en amont de la confluence	18
I-2. Ouvrages implantés en aval de la confluence	18
A. Prise d'eau de Notre Dame de Briançon	18
B. Microcentrale de Bonneval	18
Profils en long	20
○ Profil en long du cours d'eau.....	20
IX. Profil en long de la conduite.....	20
Plan des terrains submergés à la cote de retenue normale	21
Plan des ouvrages en rivière détaillés	22
○ Prise d'eau	22

CAPACITES TECHNIQUES

L'organisation technique du présent projet est assumée par le GIE Avenir Hydro lui-même constitué d'associés spécialistes de l'hydroélectricité : la société SERHY, la société Forces Motrices du Gelon et la société Bernard et Bonnefond. Ces sociétés ont l'avantage d'être régionales et déjà impliquées en Savoie par d'autres installations hydroélectriques.

I. LA SOCIETE SERHY (SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS HYDROELECTRIQUES)

La société SERHY est spécialisée, depuis de nombreuses années, dans l'étude, la conception, la réalisation et l'exploitation de microcentrales hydroélectriques.

I-1. Le savoir-faire du groupe

Elle possède à ce jour 16 centrales en bien propre pour une production d'électricité de 125 GWh/an et exploite en totalité un parc de 58 centrales hydroélectriques pour une production globale de 250 GWh/an. Elle compte également 35MW de projets en développement.

Vous trouverez en annexes 5 certificats de capacité pour la réalisation de microcentrales :

- Développement, construction et exploitation de la centrale de Crevoux (Hautes Alpes)
- Développement, construction et exploitation de la centrale du Réallon (Hautes-Alpes)
- Développement, construction et exploitation de la centrale de Bonneval (Savoie)

I-2. Des moyens humains

L'ensemble du personnel se répartit entre les différentes implantations suivantes : le siège social à Saint Amans Soult (81) avec 7 personnes, les bureaux d'études de Sisteron (04) avec 8 personnes et de Toulouse (31) avec 3 personnes, les centres d'exploitations de Sisteron (04) avec 3 personnes et de St Amans (81) avec 1 personnes plus les gardiens associés à chaque centrale en exploitation avec 18 salariés et 9 externes.

I-3. Des compétences variées

Ingénierie hydroélectrique, construction-rénovation hydroélectrique, raccordement électrique, exploitation-maintenance, achat de l'énergie hydroélectrique en partenariat avec ES, garanties d'origine, achat-vente de centrales hydroélectriques, accompagnement à la certification ISO 14001, production d'électricité.

Ces compétences se renforcent entre elles et permettent une vision globale et à long terme des centrales hydroélectriques.

II.LA SOCIETE FMG (FORCES MOTRICES DU GELON)

M Convert dirige la société FMG depuis 1987 et a participé à son développement notamment en rachetant des installations existantes dans la région ainsi qu'en réalisant de nouveaux projets, tels que le site d'Artemare, d'une puissance de 4,5 MW mis en activité en 2006. A la fin 2016, la société dispose d'un parc de 13 MW installés et de 2.5 MW en projet.

Les Forces Motrices du Gelon sont partie prenante du pôle de compétence mondial en petite hydroélectricité que représente Grenoble et de sa région.

La capacité technique s'apprécie au regard du maître d'ouvrage mais aussi des Bureaux d'études et des Experts mandatés pour les études et la réalisation.

I-1. Le savoir-faire du Groupe :

Le Groupe Forces Motrices du Gelon, fort de ces 8 installations aux profils très divers, allant de la basse chute à la haute chute, de puissances et de configurations variées, a acquis une expérience précieuse dans le développement, l'exploitation et la rénovation de centrales hydroélectriques. Voici quelques exemples de réalisation récente témoignant du savoir-faire technique du Groupe :

- Développement de la centrale d'Artemare (Ain) pour un coût de développement exceptionnel de 5 millions d'euros pour 4,5 MW installés. La centrale dispose d'un système original de siphon qui la rend unique dans sa conception. (Photos du projet en annexe)
- Reprise et réhabilitation de la centrale de Corbel (Savoie, 1990, 1,2 MW).
- Reprise et réhabilitation de la centrale de Pont-de-Bens (Savoie, 1996, 0,4 MW).
- Reprise et réhabilitation de la centrale de Moulin-Vieux (Isère, 2004, 0,3 MW).
- Réhabilitation de la centrale du Gelon à la Rochette (Savoie, 2016 2,2 MW).

I-2. Des moyens humains.

La société dispose d'une équipe de maintenance, d'un ingénieur ainsi que d'une assistante de direction. Un gardien est dédié à chaque centrale. Cette équipe donne à la société une grande autonomie dans la gestion des projets et une grande réactivité dans l'exploitation de ses installations.

I-3. Des moyens techniques

Les FMG disposent à la Rochette (73) d'un atelier de maintenance, de divers véhicules, d'un centre de gestion administrative ainsi que d'un bureau d'étude, à même de développer des projets et d'élaborer des solutions de maintenance le cas échéant.

I-4. Des bureaux d'études et d'experts associés au projet

Les partenaires dont s'entoure FMG depuis des années pour la réalisation de ses différents projets de développement sont d'un niveau de compétence dans le domaine de la petite hydroélectricité où ils font office de référence au niveau régional.

III. LA SOCIETE BERNARD ET BONNEFOND

La société BERNARD BONNEFOND, basée à Saint-Etienne, est spécialisée, depuis de nombreuses années, dans l'étude, la conception, la réalisation d'ensemble électromécanique.

I-1. Le savoir-faire du groupe

BERNARD BONNEFOND conçoit et fabrique :

- Des transformateurs spéciaux pour la verrerie, la sidérurgie et les plates-formes d'essai
- Des alternateurs basse vitesse pour les centrales hydroélectrique de basse chute.
- D'autres équipements électromécanique spéciaux tel que le régulateur d'induction

BERNARD BONNEFOND réalise 75% de son chiffre d'affaire à l'export.

Les principaux clients de BERNARD BONNEFOND sont Isover, O-I, Saint-Gobain, Knauff, EDF, SHEM...

Par ailleurs, BERNARD BONNEFOND possède et exploite un parc éolien en Bretagne composé de 8 éoliennes de 750KW de puissance unitaire.

I-2. Des moyens humains

Le siège social de BERNARD BONNEFOND est basé à Saint-Etienne dans la Loire. La masse salariale est de 45 personnes réparties entre administratif, la conception électrique et mécanique, la fabrication, le montage et la mise en service sur site. Un service de SAV est capable d'intervenir rapidement sur tous les équipement B&B partout dans le monde.

CAPACITES FINANCIERES.

Dans le cadre de ce projet, le GIE Avenir Hydro doit notamment assurer le financement de l'opération dont le coût d'objectif est estimé à 4 800 000 Euros HT. Ce financement sera en partie réalisé par un emprunt bancaire.

IV. LA SOCIETE SERHY (SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS HYDROELECTRIQUES)

SERHY a réalisé un chiffre d'affaire moyen de plus de 18 millions d'euros sur les trois dernières années avec un résultat net de plus de 2 millions d'euros.

V. LA SOCIETE FMG (FORCES MOTRICES DU GELON)

FMG a réalisé un chiffre d'affaire moyen de 1,8 millions d'euros sur les deux dernières années (2018 et 2019) avec un résultat net de 307 000 € en 2019.

VI. LA SOCIETE BERNARD ET BONNEFOND

BERNARD BONNEFOND a réalisé en 2018 un chiffre d'affaire de 18,25 millions d'euro. Les actionnaires de BERNARD BONNEFOND sont également les investisseurs dans la centrale du Colomban.

DUREE DE L'AUTORISATION DEMANDEE ET DUREE PROBABLE DES TRAVAUX

La présente demande d'autorisation d'exploiter l'aménagement du torrent du Colombar porte sur une durée de quarante ans à compter de l'achèvement des travaux.

ANNEXES

I. CERTIFICAT CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE CREVOUX (05)

Société Hydroélectrique de Crévoux
1 bis Avenue de la Méditerranée
81204 St Amant Sault



CERTIFICAT DE CAPACITE **pour les études et la réalisation** **de la centrale hydroélectrique de Crévoux (05)**

Je soussigné, Monsieur Jérôme LOUP, gérant la société hydroélectrique de Crévoux, sur la commune de Crévoux dans le département des Hautes Alpes certifie :

Que la société SERHY INGENIERIE a réalisé l'ensemble des dossiers nécessaires à l'obtention de l'autorisation préfectorale pour exploiter la force hydraulique du torrent de Crévoux. L'arrêté d'autorisation a été délivré par la préfecture des Hautes-Alpes le 27 Juin 2018.

Que la société SERHY INGENIERIE a pris en charge les opérations de consultations des entreprises, le choix des entreprises consultées (Canalisateur, turbinier, génie-civiliste) et exécutée le suivi des réalisations.

Que les travaux ont débuté en Septembre 2018 et ceux sont achevés le 13 Novembre 2019, date de la mise en service de la microcentrale. Le planning a été respecté

Que la conduite des opérations, des études à l'exploitation en cours, ont satisfait l'ensemble des acteurs (Commune de Crévoux, DDT05, OFB, ...)

Que les entreprises CQTP Vinci, SIRIUS, SCOTTA, HY7 et SERHY Elec, entreprises retenues par SERHY INGENIERIE ont réalisé un travail remarquable.

Les caractéristiques de la microcentrale sont :

- Une prise d'eau sur le torrent de Crévoux,
- Débit d'équipement : 1.1 m³/s
- Hauteur brute : 283 m,
- Puissance brute : 3 055 KW,
- Puissance sur réseau, 2 500 Kw
- Turbine de type Pelton à 4 injecteurs
- Productible de 8 000 000 kWh

Fait pour valoir ce que de droit.

Saint Amans Sault, le 18 Mai 2020



Monsieur LOUP Jérôme

II.CERTIFICAT DE CAPACITE REALLON

SOCIETE HYDROELECTRIQUE DU REALLON

CERTIFICAT DE CAPACITE

Dans le cadre des travaux de réalisation de l'usine du Réallon, je soussigné Jérôme LOUP président de la société hydroélectrique du Réallon, certifie avoir confié la maîtrise d'oeuvre de l'usine à l'entreprise Serhy Ingénierie dans les Hautes Alpes :

- Plans de faisabilité jusqu'aux plans de récolement,
- Permis de construire,
- Supervision des plans béton armé et étude géotechnique
- Construction du gros oeuvre
- Installation de la turbine de 2 500 kW,
- Construction de la toiture
- Isolation phonique
- Consultations, choix et gestion des entreprises jusqu'au récolement des ouvrages,
- Essais



La mission de Serhy Ingénierie a été réalisée été 2015 dans les délais contractuels et sans réserve lors de la réception de l'ouvrage.



Le président
J. LOUP

Sté Hydroélectrique du REALLON
EURL au capital de 5000€
1Bis Av. de la Méditerranée
81240 SAINT AMANS SOULT
Tél. 05 63 98 06 15 - Fax 05 63 97 15 39
SIRET 808 438 816 00015



III. CERTIFICAT DE CAPACITE BONNEVAL



Certificat de capacité

Objet : Certificat de capacité pour les études et la réalisation de la centrale de Bonneval (73)

Je soussigné, Monsieur Christian ROUX, Président la Société Hydroélectrique de Bonneval, sur la commune de La Léchère dans le département de la Savoie certifie :

Que la société SERHY INGENIERIE a réalisé l'ensemble des dossiers nécessaires à l'obtention de l'autorisation préfectorale pour exploiter la force hydraulique du torrent du Villard et du ruisseau du Haut Gentil. L'arrêté d'autorisation a été délivré par la préfecture de Savoie le 9 septembre 2015.

Que la société SERHY INGENIERIE a pris en charge les opérations de consultations des entreprises, le choix des entreprises retenues (canalisateur, turbinier, génie-civiliste) et exécutée le suivi des réalisations.

Que les travaux ont débuté en mai 2017 et se sont achevés en octobre 2018 avec la mise en service de la centrale. Le planning a été respecté.

Que la conduite des opérations, des études à l'exploitation en cours, ont satisfait l'ensemble des acteurs (Commune de La Léchère, DDT73, ...).

Que les entreprises SIRIUS, Queyras TP, Andritz et SERHY Elec, entreprises retenues par SERHY INGENIERIE ont réalisées un travail remarquable.

Les caractéristiques de la microcentrale sont :

- Deux prises d'eau sur le torrent du Villard et le ruisseau du Haut Gentil
- Débit d'équipement : 380 l/s
- Hauteur brute : 747 m
- Puissance brute : 2 785 kW
- Puissance sur réseau : 2 200 kW
- Turbine Pelton
- Productible : 6 710 000 kWh/an

Fait pour valoir ce que de droit
Sisteron, le 19 mai 2020.

Christian ROUX
Président

Société Hydroélectrique de BONNEVAL
1 bis avenue de la Méditerranée - 81240 ST AMANS SOULT
Tél. : + (33) 5 63 98 06 15 - Fax. : + (33) 5 63 97 15 39
SARL au capital de 10 000 €
RCS Caenres : 803 448 987 - Siret 803 442 387 00014 - Code APE : 3511Z

IV. PHOTOS CENTRALE D'ARTEMARE SUR LE GROIN DANS L'AIN

Chute 114m, Débit 5,5m³/s, Puissance électrique 5000kW



V. EXTRAIT DU KBIS D'AVENIR HYDRO**Greffes du Tribunal de Commerce de Saint Etienne**

36 Rue de la Résistance
CS 50228
42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

N° de gestion 2019C00002

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 janvier 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	845 315 886 R.C.S. Saint Etienne
<i>Date d'immatriculation</i>	15/01/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	AVENIR HYDRO
<i>Forme juridique</i>	Groupement d'intérêt économique
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	7 Allée Mathieu Murgue 42100 Saint-Étienne
<i>Activités principales</i>	La recherche, l'étude et la mise au point de projets de construction de centrales hydroélectriques en vue de leur exploitation ultérieure par des sociétés constituées directement ou indirectement entre les membres. L'achat de terrains immobiliers destinés à porter tout projet de construction de centrale hydraulique.
<i>Nature de(s) activité(s)</i>	Civile
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 15/01/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président du conseil d'administration**

<i>Nom, prénoms</i>	ROUX Christian Maurice Aimé
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/03/1959 à Gap (05)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	70 B Avenue de Provence 05300 Laragne-Montéglin

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	ROUX Christian Maurice Aimé
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/03/1959 à Gap (05)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	70 B Avenue de Provence 05300 Laragne-Montéglin

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	CONVERT Christophe Marie Rémy
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/04/1959 à Vonnas (01)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Usine Electrique Place Saint-Jean 73110 La Rochette

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	BERNARD Marc Frédéric Louis Marie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/01/1964 à Saint-Étienne (42)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Le Cherrier 42740 Saint-Paul-en-Jarez

Contrôleur gestion

<i>Nom, prénoms</i>	ROUSTIT Christophe Jean Luc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/03/1968 à Mazamet (81)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	193 Chemin de la Caulié 81100 Castres

R.C.S. Saint Etienne - 15/01/2019 - 13:30:09

page 1/2

Greffé du Tribunal de Commerce de Saint Etienne

36 Rue de la Résistance
CS 50228
42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

N° de gestion 2019C00002

Contrôleur des comptes

<i>Nom, prénoms</i>	ROUSTIT Christophe Jean Luc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/03/1968 à Mazamet (81)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	193 Chemin de la Caulié 81100 Castres

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS HYDROELECTRIQUES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	1bis avenue de la Méditerranée 81240 Saint-Amans-Soult
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	379 746 001 RCS Castres

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	BERNARD BONNEFOND ENERGIES RENOUVELABLES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	7 Allée MATHIEU MURGUE 42100 Saint-Étienne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	802 521 609 RCS Saint Etienne

Membre

<i>Raison sociale ou dénomination</i>	FORCES MOTRICES DU GELON
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse du siège social</i>	01540 Vonnas
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	765 200 522 RCS Bourg en Bresse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	7 Allée Mathieu Murgue 42100 Saint-Étienne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La recherche, l'étude et la mise au point de projets de construction de centrales hydroélectriques en vue de leur exploitation ultérieure par des sociétés constituées directement ou indirectement entre les membres. L'achat de terrains immobiliers destinés à porter tout projet de construction de centrale hydraulique.
<i>Date de commencement d'activité</i>	19/12/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ACCORD ENTRE LE PETITIONNAIRE ET LES COLLECTIVITES LOCALES

À la suite de la commission municipale « Microcentrales », qui s'est réunie les 8 février, 5 mars, 16 avril et 18 juin 2019, la société Avenir Hydro a été retenue pour développer le projet de microcentrale sur la commune.

Après délibération du conseil municipal de La Léchère en date du treize décembre deux mille dix-neuf, le projet de microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Colombar à Bonneval-Celliers a été approuvé sur le principe ainsi que le protocole d'accord avec le GIE « Avenir Hydro ».

Voir l'annexe jointe.

REPARTITION DE LA VALEUR LOCATIVE DE LA FORCE MOTRICE

Seule la commune de La Léchère est concernée par ce projet, il n'y a donc pas de répartition proprement dite.

Taux de répartition : 100% commune de La Léchère

ANNEXES

I. DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019
 Reçu en préfecture le 17/12/2019
 Affiché le 17/12/2019
 ID : 073-200084705-20191213-DEL201909020-DE



DEL-2019-09-020

Commune de La Léchère (Savoie)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,

Etaient présents : ROCHAIX Jean-François, THOMAS Joseph, GROS Claudine, BRUNOD Aurora, RUFFIER-POUPELLOZ Mireille, OLÉON Laurent, ALLEMOZ Jacques, AMATI Daniel, BAL Jacques, BILLAT Robert, COLLIARD Dominique, COLLOMB Daniel, DUCHOSAL Jean-Luc, DUNAND François, ESTRADA Evelyne, FORAT Pierre, GOHEL Patrick, JUGAND David, JUGAND François, LEGER Georges, SAUTEL Sybille, VERJUS Philippe et VIGIER Bernard

Absents excusés : GERMANAZ Sylvie, COUTIN Ginette, EVTOUCHENKO Michel, GUILLARD Paul, HYVOZ Louis, JUGAND Joëlle, LABROSSE Gilles, LAURENT Jacques, LEGER Laurence, MONEY Sylvie

Absents : ARNOLD Gérard, DURAND Olivier, MENGOLI Chrystelle, MOIRON Emmanuelle, PERRIOLLAT Jérôme, VERTHIER Matthieu.

Pouvoirs : Paul GUILLARD à Jean-François ROCHAIX, Louis HYVOZ à François JUGAND, Joëlle JUGAND à Evelyne ESTRADA, Laurence LEGER à Laurent OLEON, Sylvie MONEY à Dominique COLLIARD.

Secrétaire de séance : Claudine GROS

Nombre de conseillers :

en exercice : 39 présents : 23 votants : 28

Date de convocation : 05 décembre 2019

OBJET : **Projet de microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Colomban à Bonneval-Celliers : approbation du principe et du protocole d'accord avec le GIE « Avenir Hydro »**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de microcentrale hydroélectrique présenté par le GIE Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « AVENIR HYDRO », ayant son siège social 7 Allée Mathieu Murgue, à Saint Etienne 42100, pour l'équipement du ruisseau du Colomban sur le territoire des communes déléguées de Bonneval et Celliers.

Il explique que suite à une longue phase de présentation, d'auditions, d'explications et de négociations avec les candidats, la commission municipale « Microcentrales », qui s'est réunie les 8 février, 5 Mars, 16 Avril et 18 Juin 2019, a émis un avis favorable au projet du GIE « AVENIR HYDRO ».

Aussi, M. le Maire explique qu'il convient à ce stade d'approuver le principe d'implantation d'une microcentrale sur le torrent du Colomban, sous réserve des autorisations administratives préalables à obtenir, et le protocole d'accord à établir avec le GIE « AVENIR HYDRO ».

M. le Maire présente le protocole d'accord qui constitue un cadre juridique de base mais qui détaille les conditions et modalités financières de l'accord conclu pour la mise à disposition



de propriétés communales en contrepartie des redevances proposées. Il ajoute que des accords formalisés plus précis seront nécessaires ultérieurement, en fonction de l'avancement du projet.

Enfin, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser les porteurs de projet à réaliser les études nécessaires à la bonne exécution de ceux-ci.

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la commission « Microcentrales »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- > Approuve le principe d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Colomban tel que présenté,
- > Conditionne la réalisation du projet à l'obtention des autorisations administratives préalables indispensables ;
- > Autorise le GIE « AVENIR HYDRO » à réaliser les études nécessaires à la réalisation de celui-ci ;
- > Approuve le protocole d'accord avec le GIE « AVENIR HYDRO » annexé à la présente et autorise le Maire à le signer ;
- > Autorise le Maire à signer toute autre pièce afférente à ce dossier.

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François ROCHAIX



OUVRAGES AYANT UNE INFLUENCE HYDRAULIQUE SUR LE PROJET

Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable (immédiat, rapproché et éloigné).

VI. OUVRAGES HYDRAULIQUES EN AMONT DE LA PRISE D'EAU

Le captage du Bestalon se situe en amont de la prise d'eau à l'altitude 1470 mNGF. La source est entièrement captée pour l'alimentation en eau potable du Biollay.

Cf. Pièce 4 : étude d'impacts.

VII. OUVRAGES HYDRAULIQUE DANS LE TROCON COURT-CIRCUITE

Sur le tronçon court-circuité, se trouve un captage abandonné : le captage de Fontaine Vieille (codé 073002312) qui était autrefois utilisé par la Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche. Toutefois, ce captage a été abandonné et ne présente pas d'incidence sur le projet.

Il y a également d'anciens moulin au hameau du Crozat :

- Scierie et battoir-foulon Frezat (moulin à foulon) :
 - Numéro de dossier : IA 73003676
 - Références cadastrales : 2014, E, 364 (bâtiment), 365 (dérivation)
 - Bon état de conservation
 - Actuellement utilisé en logement

- Moulin à farine Frezat et scierie Thomas
 - Numéro de dossier : IA73003837
 - Références cadastrales : 2014, E, 529 (bâtiment), 363 (dérivation)
 - Bon état de conservation
 - Actuellement sans affectation

- Moulin à Foulon Carrier
 - Numéro de dossier : IA73003838
 - Références cadastrales : 2014, E, 382 (emplacement bâtiment), 384 (dérivation)
 - Actuellement détruit

Ces anciens moulins n'ont plus vocations à utiliser l'énergie de l'eau (détruit, sans affectation ou logement). Le projet n'aura donc pas d'incidence sur ces ouvrages.

VIII. OUVRAGES HYDRAULIQUES EN AVAL DE L'USINE

La microcentrale rejettera les eaux turbinées dans le torrent de l'Eau Rousse, il n'y a aucun ouvrage sur le torrent du Colombar en aval de l'usine. Le torrent d'Eau Rousse quant à lui, est capté dans sa partie supérieure et turbiné dans sa partie inférieure.

I-1. Ouvrages implantés en amont de la confluence

Plusieurs prises d'eau sont implantées sur le torrent d'Eau Rousse et sur deux de ses affluents, le Nant Pérou et le Ruisseau Bridan, à proximité du sommet du col sur la commune de Celliers (environ 5 km à l'amont de Bonneval). L'eau dérivée change de vallée et alimente la retenue de la Coche. Le débit est ensuite turbiné à l'usine souterraine de St Hélène la Coche avant d'être restitué dans l'Isère.

Le torrent de l'Eau Rousse est donc en débit réservé.

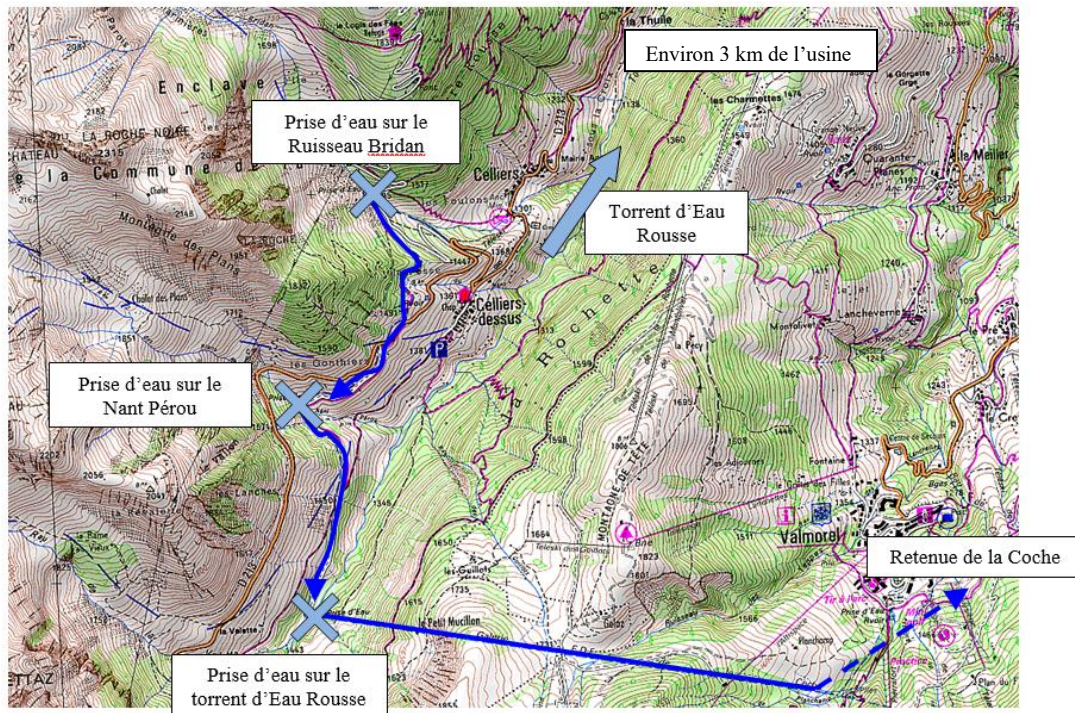


Figure 1: ouvrage hydrauliques amont confluence

I-2. Ouvrages implantés en aval de la confluence

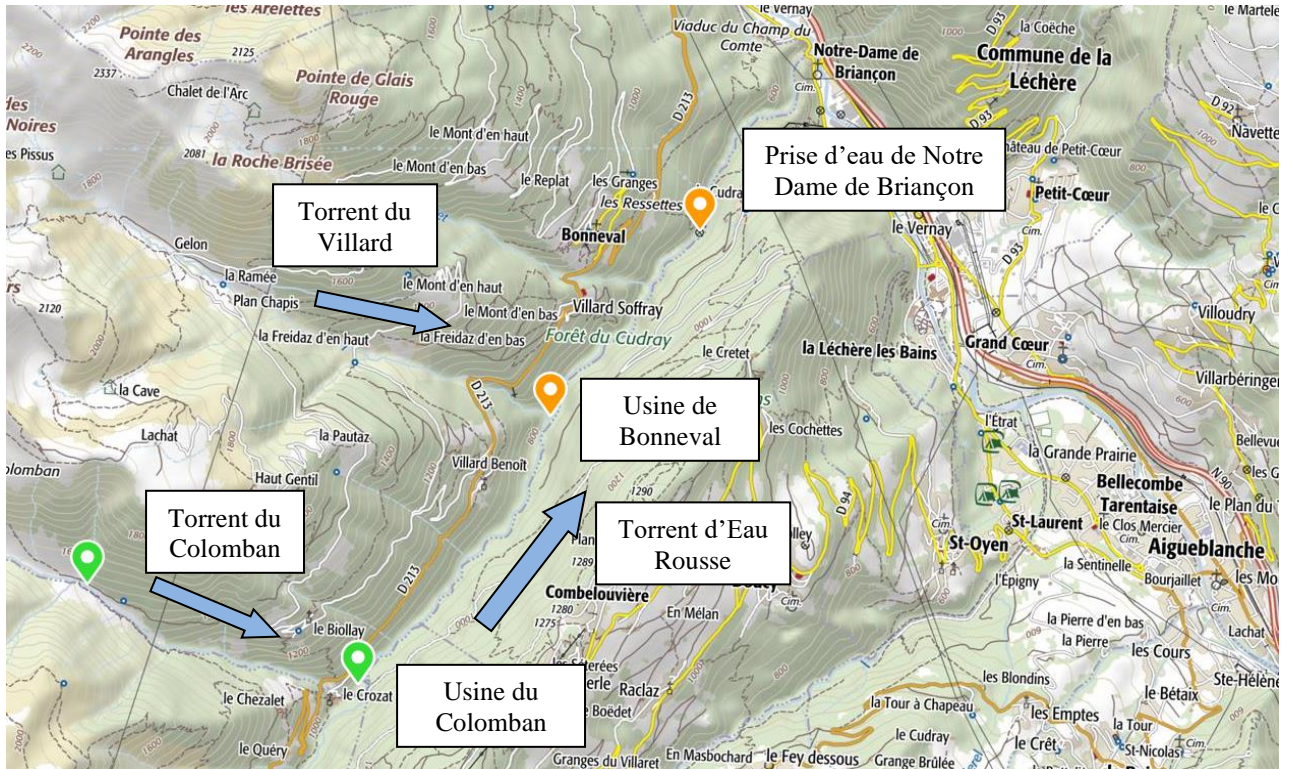
La microcentrale du Colomaban aura un fonctionnement au fil de l'eau. Cela signifie que les apports naturels au niveau de la prise seront immédiatement turbinés, sans qu'il n'y ait de stockage et de lâchés d'eau durant la journée.

A. Prise d'eau de Notre Dame de Briançon

La prise d'eau de Notre Dame de Briançon est implantée sur le torrent d'Eau Rousse, environ 3 km en aval de la confluence des deux torrents. L'eau est dérivée jusqu'en bas de la vallée pour être turbinée dans l'enceinte de l'usine métallurgique de la Léchère avant de regagner l'Isère. Cette centrale est exploitée par EDF. Celle-ci peut potentiellement être influencée par la future microcentrale car la prise d'eau est sur l'Eau Rousse, torrent de restitution du Colomaban.

B. Microcentrale de Bonneval

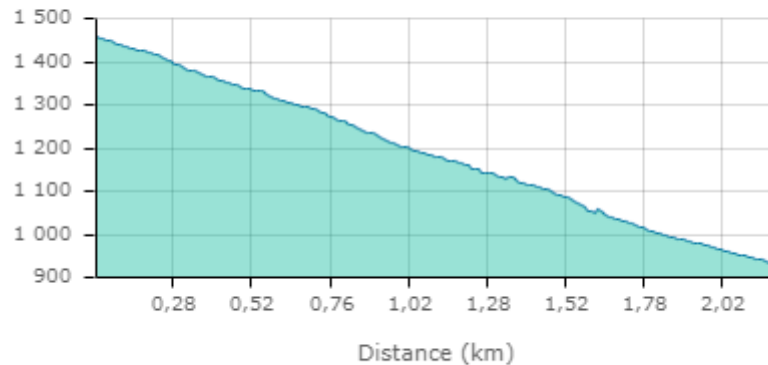
En aval de cette confluence se trouve une autre microcentrale hydroélectrique exploitée par SERHY, celle de Bonneval. Celle-ci se trouve sur le torrent du Villard dont la confluence avec le torrent d'Eau Rousse se situe à 2 km de celle du Colomaban. Elle n'aura donc aucun impact sur le fonctionnement de la centrale de Bonneval car sa source est le Villard et non l'Eau Rousse.



PROFILS EN LONG

○ PROFIL EN LONG DU COURS D'EAU

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 14,22 m - Dénivelé négatif : -542,53 m
Pente moyenne : 28 % - Plus forte pente : 138 %

Figure 2 : Profil altimétrique du lit naturel du cours d'eau

Le tracé naturel du cours d'eau a une pente moyenne de 28% et une pente maximale à 138%. La pente du cours d'eau est constante sur toute la longueur.

IX. PROFIL EN LONG DE LA CONDUITE

PROFIL ALTIMÉTRIQUE

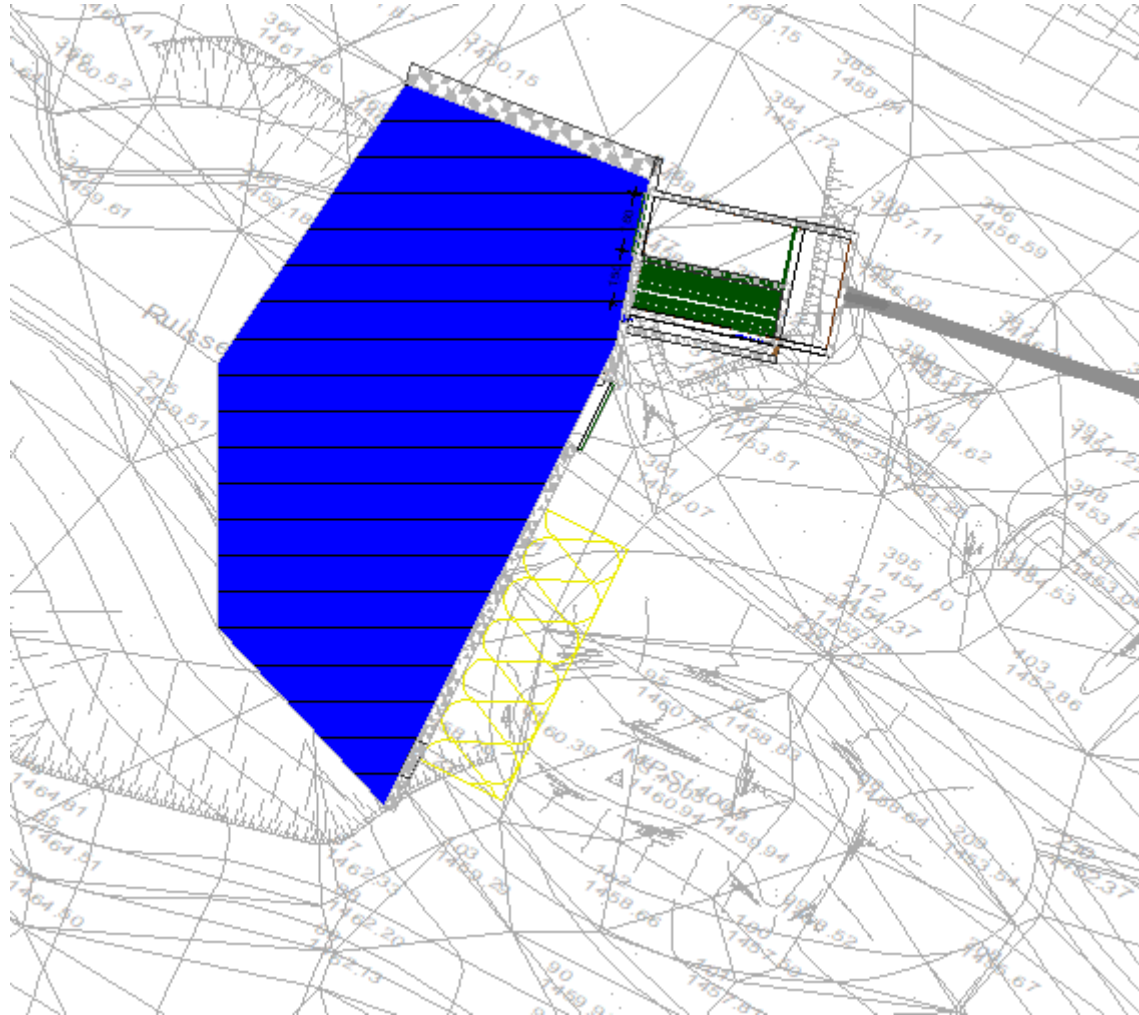


Dénivelé positif : 32,26 m - Dénivelé négatif : -559,45 m
Pente moyenne : 28 % - Plus forte pente : 212 %

Figure 3 : Profil altimétrique de la conduite forcée

Le tracé entre la prise d'eau et l'usine aura une pente moyenne de 28% et une pente maximale à 212%. On distingue les 2 tracés de la conduite. La première partie entre la prise d'eau et le hameau du Biollay (sous la piste) pendant 1,35 km, puis la forêt jusqu'à l'usine.

PLAN DES TERRAINS SUBMERGES A LA COTE DE RETENUE NORMALE



La petite retenue créée par le barrage aura une forme "triangulaire" d'environ 10 m de base par 10 m de hauteur. Le volume stocké sera d'environ 100 m³.

PLAN DES OUVRAGES EN RIVIERE DETAILLES

○ PRISE D'EAU

L'ouvrage de prise se situera en bout de piste d'accès au vallon depuis le hameau du Biollay, une trentaine de mètres en aval de la confluence avec le ruisseau du Bestalon.

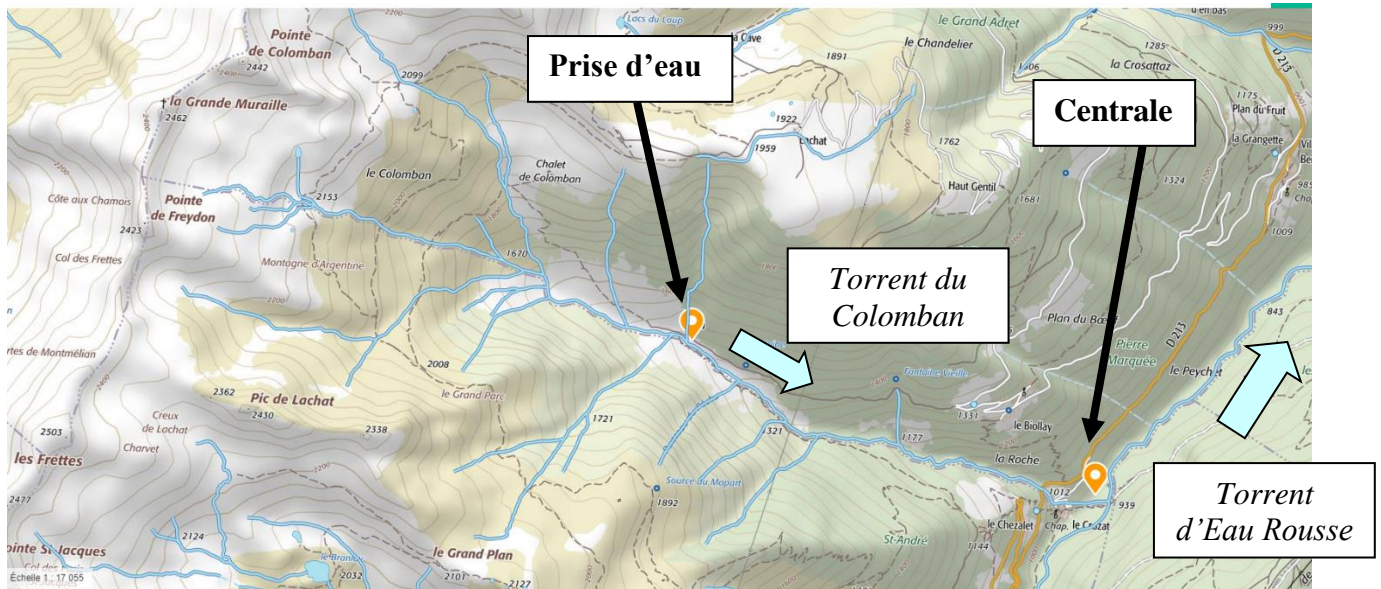


Figure 4 : Plan de situation du projet

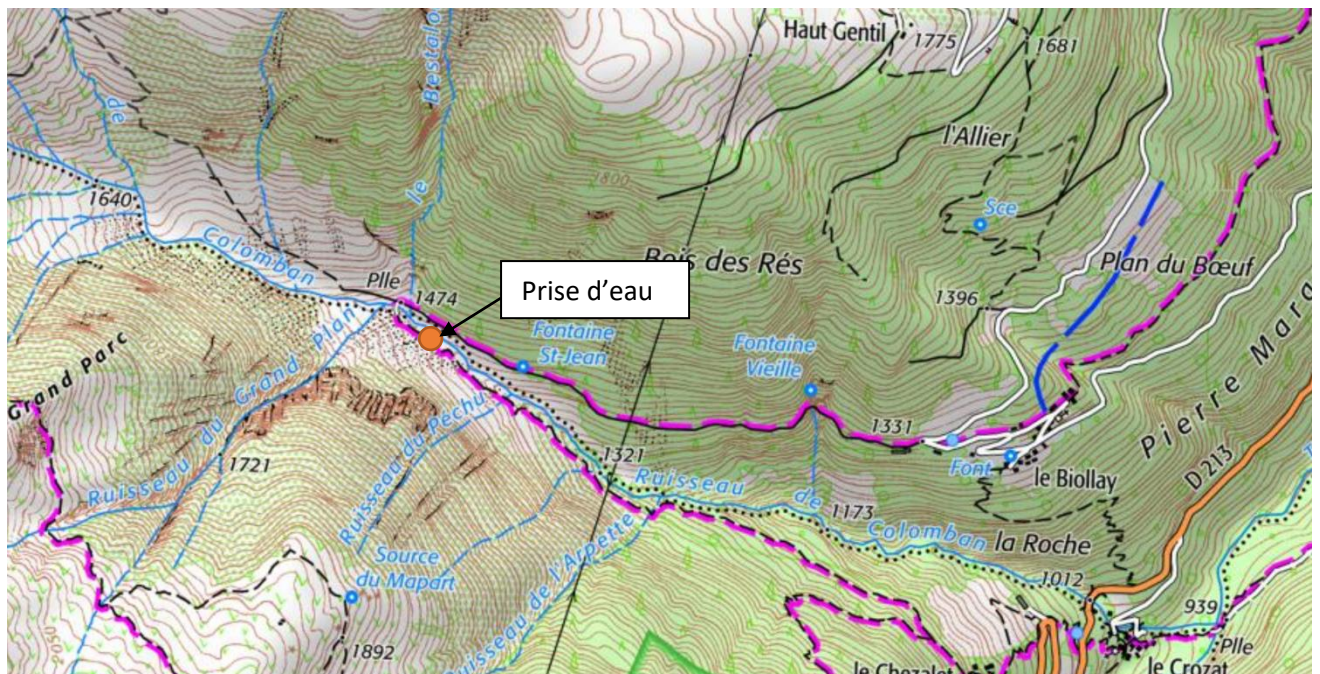


Figure 5 : Position de la prise d'eau

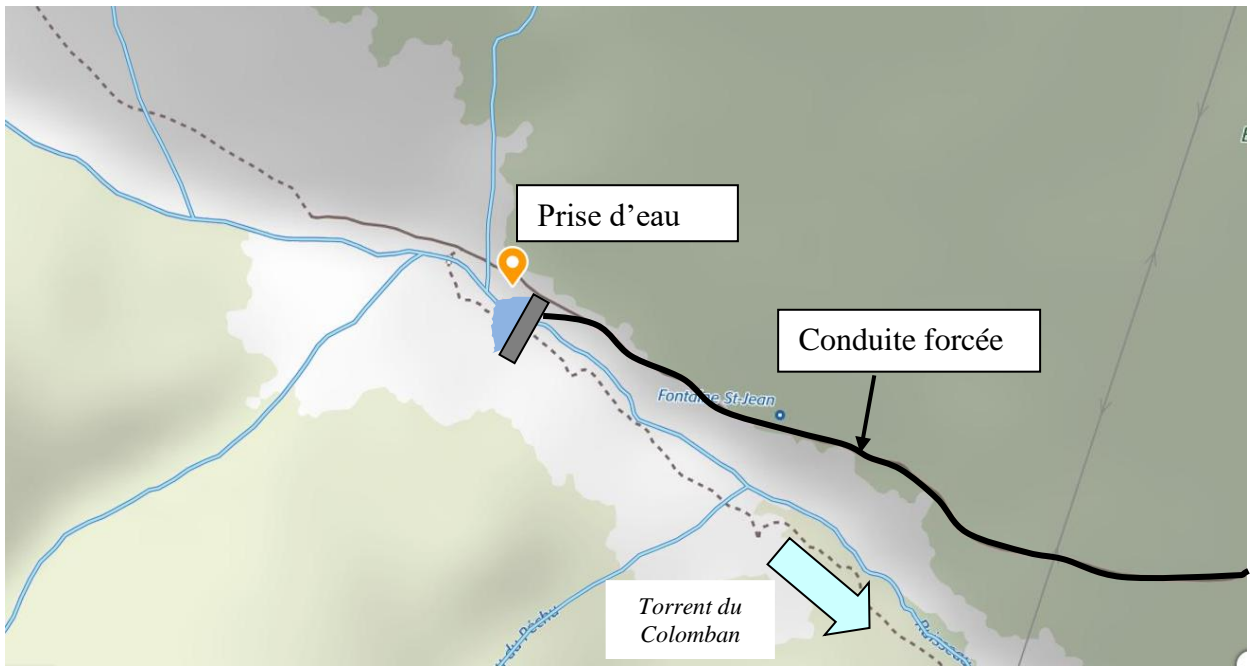


Figure 6 : Plan détaillé prise d'eau

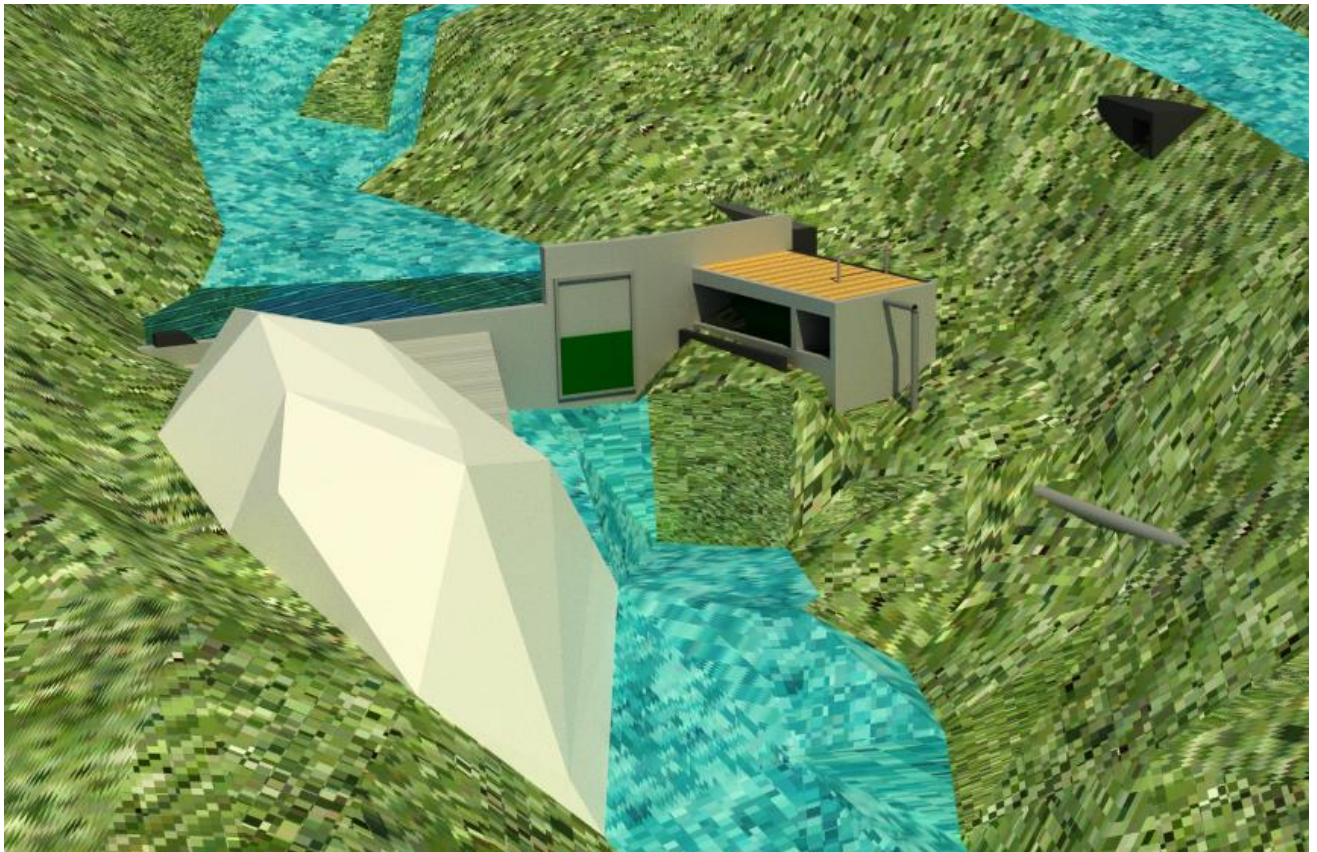


Figure 7 : Vue 3D de la prise d'eau